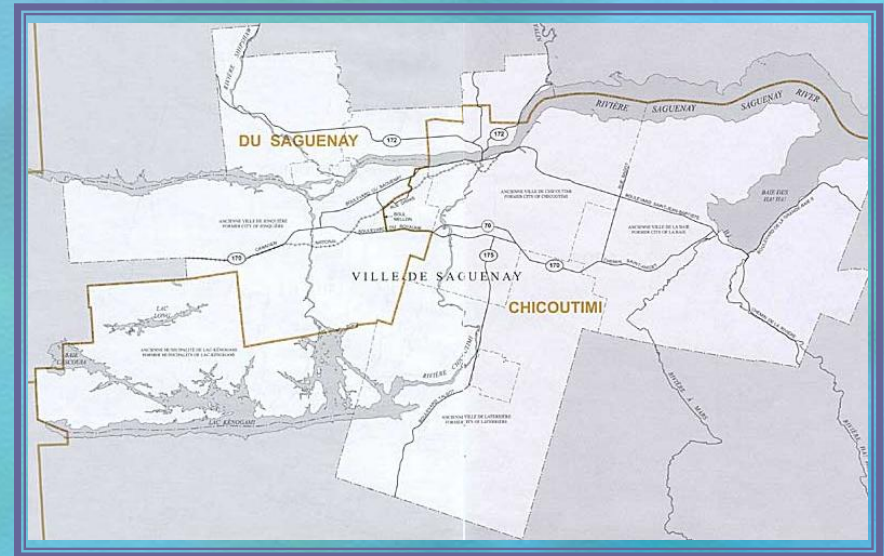


Modification de la carte électorale à Saguenay

LA PETITE HISTOIRE D'UN DÉBAT ÉTOUFFÉ

Joan Simard
Denise Turcotte



Septembre 2008

Au programme

1. Le point de départ de la réflexion

Les étapes de la démarche citoyenne:

- 2. Compréhension de la mécanique**
- 3. Analyse des données de Saguenay**
- 4. Comparaison avec les autres villes**
- 5. Formulation d'une proposition**
- 6. Élaboration de scénarios détaillés**
- 7. Construction de l'argumentaire**
- 8. Diffusion de la proposition**

- 9. L'état actuel du dossier**

Questions, conclusions, discussion

1. Le point de départ

- **Le désir d'augmenter la participation des femmes et des jeunes au conseil municipal**
 - Opération « Tape dans le dos » en vue des élections de 2005
- **Une expérience de conseillère municipale**
 - Des constats sur la composition et le fonctionnement du conseil municipal de Saguenay

Quelques constats – la participation

- **Seulement deux femmes sur 20 membres du conseil municipal de Saguenay**
 - Les jeunes et les jeunes parents sont également sous-représentés alors que les retraités sont largement sur-représentés
 - **Conséquence:** les préoccupations des éluEs sont sujettes à différer de celles de la population qu'ils représentent. Ce déséquilibre influence également les décisions du conseil.
- **La fusion a réduit le nombre d'élus et le nombre de femmes élues**
- **Le taux de participation aux élections municipales est en baisse**
 - 57 % en 2005 contre 67 % en 2001 (mairie de Saguenay)

Quelques constats – la participation

- **La fusion a provoqué un sentiment d'éloignement des citoyens et citoyennes face aux centres de décision**
- **Plusieurs campagnes de sensibilisation et des initiatives locales encouragent les femmes et les jeunes à présenter leur candidature**
 - Jusqu'à présent, les résultats ne sont pas concluants

Peut-être faut-il commencer à questionner la structure et la nature de la tâche plutôt que la motivation individuelle des personnes ...

Quelques constats – le fonctionnement

● **La charge de travail de conseillerE est inégale entre les districts**

- Les districts correspondant aux anciennes municipalités rurales comptent beaucoup moins d'électeurs que les districts urbains
- Des disparités importantes existent également entre les quartiers urbains

● **La tâche de conseillerE est lourde**

- En plus de son district, le conseillerE est responsable de son arrondissement et de sa ville (commissions, comités, etc.)
- Cette lourdeur est dissuasive pour les femmes et les jeunes parents

Quelques constats – le fonctionnement

- **Le conseil d'arrondissement de La Baie ne compte que 3 conseillers**
 - Il peut difficilement fonctionner en l'absence d'un seul d'entre eux ...
- **Avec 19 conseillerEs, la structure du conseil de ville est lourde**
- **Bien que le conseil de ville compte 19 conseillerEs, seulement quatre d'entre eux siègent au comité exécutif où sont concentrés la plupart des pouvoirs**
 - Les membres de l'exécutif ne sont pas les présidents d'arrondissement

**La structure actuelle crée
des problèmes opérationnels**

2. La mécanique

- **Lors de la fusion, le décret a délimité les districts de Saguenay pour l'élection de 2001**
 - Il s'agissait d'une situation exceptionnelle
- **La Commission de la représentation électorale (organisme relevant du DGE) a pour mission d'établir la carte électorale en favorisant la consultation des citoyens et en leur assurant une représentation juste et équitable**
- **Selon la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, chacun des district électoraux d'une ville ne doit pas compter plus de 15 % d'électeurs en plus ou en moins que la moyenne des districts de la ville**

La mécanique

- **La Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités prévoit que le découpage des districts doit être revu tous les 4 ans, dans l'année qui précède les élections municipales**
 - La Ville doit préparer son projet de découpage
 - Si le projet comporte des districts non-conformes, la Commission de la représentation électorale doit l'approuver
 - La Commission peut demander à la Ville des modifications
 - Si un nombre suffisant de citoyens (500) s'opposent au découpage proposé, la Commission doit organiser une séance publique d'information
 - Dans certains cas, la Commission peut imposer un découpage

En théorie, un changement est possible lors de la révision de 2008 (pour l'élection de 2009)

3. Analyse des données de Saguenay

- **Seulement 5 districts sur 19 respectent la règle des + ou – 15 % d'écart**
 - Trois-quart des districts de Saguenay sont hors norme
 - Les écarts entre les districts sont très importants
 - Exemple: le district # 13, à Chicoutimi, compte presque cinq fois plus d'électeurs que le district # 1, à Lac-Kénogami

● **Cela signifie que selon son district, le vote d'un électeur n'a pas le même poids**

En principe, un changement est nécessaire pour respecter l'esprit de la Loi

District	Nb Électeurs	Écart à la moyenne
1 Lac-Kénogami	1 722	-71%
2 Jonquière	7 964	34%
3 Jonquière	6 152	3%
4 Jonquière	7 375	24%
5 Arvida	6 951	17%
6 Arvida, St-Jean-Eudes	7 533	27%
7 Kénogami	6 336	6%
8 Shipshaw	2 216	-63%
9 Canton-Tremblay	1 970	-67%
10 Chicoutimi-Nord	7 804	31%
11 Chicoutimi	8 070	36%
12 Chicoutimi	6 622	11%
13 Chicoutimi	8 502	43%
14 Chicoutimi	8 393	41%
15 Rivière-du-Moulin	6 698	13%
16 Laterrière	4 139	-30%
17 Bagotville	5 067	-15%
18 Port-Alfred	4 577	-23%
19 Grande-Baie	4 960	-17%
Total	113 051	
Moyenne	5 950	
Écart-type	2 183	37%

4. Comparaison avec les autres villes

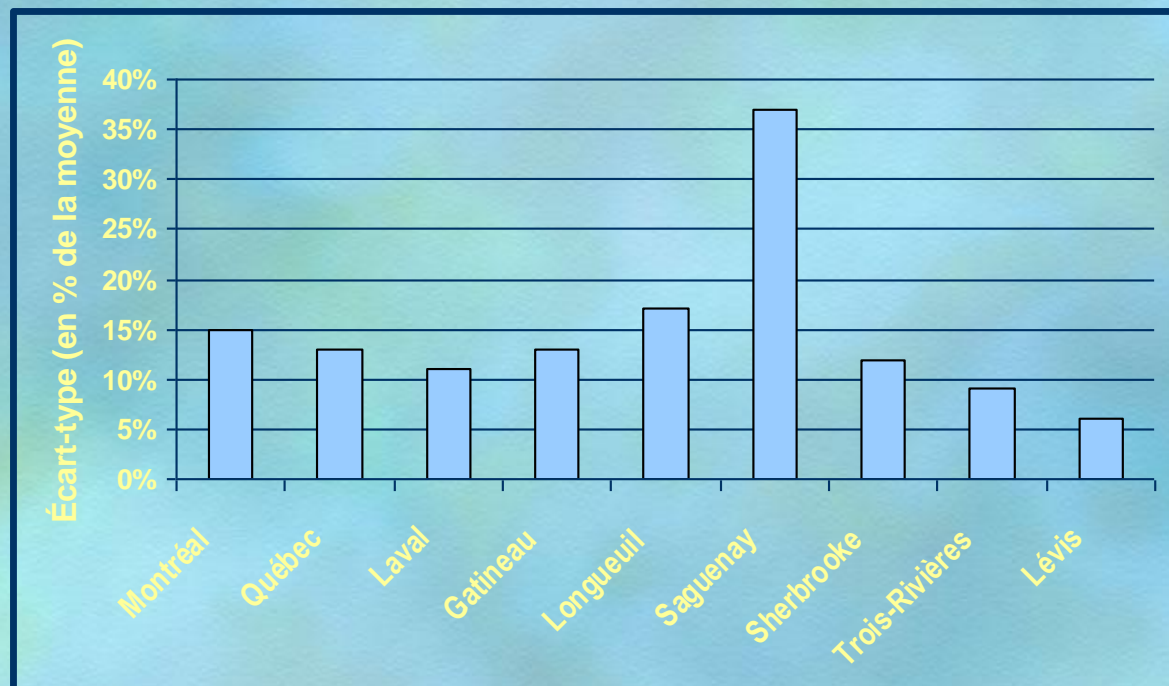
- **Le nombre de districts en écart est plus élevé à Saguenay que partout ailleurs, même à Montréal**
 - Dans toutes les autres villes, la majorité des districts est dans la norme, alors que c'est exactement le contraire à Saguenay

Ville	Nb électeurs (2005)	Nb arrondissements	Nb districts	Moyenne par district	Nb districts en écart
Montréal	1 113 059	19	47	23 682	13
Québec	383 493	8	37	10 365	7
Laval	267 413	-	21	12 734	4
Gatineau	172 459	-	17	10 145	4
Longueuil	170 811	3	26	6 570	4
Saguenay	113 051	3	19	5 950	14
Sherbrooke	108 273	3	19	5 699	3
Trois-Rivières	99 094	-	16	6 193	1
Lévis	99 041	3	15	6 603	aucun

Comparaison avec les autres villes

● Aucune autre ville québécoise de plus de 100 000 habitants ne vit une situation aussi inéquitable

- Des écarts à la moyenne de plus de 50 % ne se retrouvent nulle part ailleurs qu'à Saguenay
- L'écart moyen des districts vs la moyenne (écart-type) est beaucoup plus élevé à Saguenay



5. Proposition

● Modifier la carte électorale

- Réduire les disparités entre les districts (équité entre citoyens)
 - Ex: augmenter le nombre d'électeurs des districts de Laterrière, Shipshaw, Canton-Tremblay et Lac-Kénogami en leur adjoignant une partie des électeurs de Chicoutimi et de Jonquière

● Augmenter le nombre de sièges aux conseils d'arrondissements

- Créer des postes de conseillers «d'arrondissement» (qui siègent seulement à l'arrondissement) comme à Sherbrooke et Montréal
 - Assurer un nombre suffisant de conseillerEs (ex: La Baie)
 - Améliorer la représentation des différents secteurs

● Réduire le nombre de sièges au conseil de ville

- Créer des postes de conseillerEs «de ville» (qui siègent à l'arrondissement ET à la Ville)
- S'assurer que les présidents d'arrondissement siègent au conseil de ville (cohérence des décisions)

6. Scénarios détaillés

- **Aperçu de ce à quoi pourrait concrètement ressembler la nouvelle structure**
- **Cet exercice a notamment permis de démontrer que:**
 - La proposition est cohérente et réalisable
 - C'est possible de réaliser le changement sans provoquer de hausse du coût total de la rémunération des élus

7. L'argumentaire

- **Une tâche moins lourde (conseillerEs d'arrondissement) pour favoriser la participation des femmes et des jeunes**
- **Un conseil de ville plus efficace: moins de conseillerEs autour de la table**
- **Des conseils d'arrondissement plus efficaces et plus démocratiques**
 - Plus de conseillerEs pour faire avancer les dossiers
- **La possibilité de faire le changement sans augmenter les coûts**

L'argumentaire

- **Des districts mieux collés aux quartiers naturels de la ville pour rapprocher les citoyens de leurs conseillerEs**
 - L'identité des anciennes municipalités rurales conservée
 - Les districts de Lac-Kénogami, Shipshaw, Canton-Tremblay et Laterrière étant beaucoup moins peuplés que les districts urbains, leur survie est menacée si on tente d'équilibrer la taille des districts sans changer la structure
- **Le contexte de la fusion (peu de temps pour réfléchir) n'a pas favorisé les propositions de modifications qui auraient pu être bénéfiques**
 - Mais d'autres villes l'ont fait et ça fonctionne
- **Le comité de transition a toujours eu la préoccupation de représentativité et de proximité**
 - L'augmentation du nombre de représentantEs sur le terrain irait dans ce sens

8. Diffusion de la proposition

- **Textes sur Internet**
- **Production d'un document-synthèse et d'un dépliant**
- **Présentation à des groupes de femmes**
 - Retour aux femmes qui avaient participé à l'opération « tape dans le dos »
- **Présentation à la ministre Normandeau (27 sept 2005)**
- **Présentation à la ministre Gauthier**
- **Échanges informels avec des conseillers**
- **Présentation au RAJ**

9. L'état actuel du dossier

● **Le 14 décembre 2006, le gouvernement Charest a adopté (sous le baillon), la Loi 55**

- L'article 135 de cette loi omnibus (fourre-tout) prévoit que les districts municipaux de Saguenay resteront les mêmes qu'en 2005, et ce jusqu'à l'élection de 2013.
- Cet article a été proposé par la ministre Normandeau lors de l'étude du projet de loi à la Commission de l'aménagement du territoire le 7 décembre 2005
 - Il a été adopté après une discussion de moins de 5 minutes, de 23h55 à 23h59.
 - Le seul argument de la ministre Normandeau était une lettre du maire Jean Tremblay demandant le statu quo.
 - Le non-respect de la règle des 15% d'écart n'a pas été abordé
- La Commission de la représentation électorale n'a pas été consultée
- L'article 135 n'a fait l'objet d'aucune autre discussion